

COMMUNE DE FREMIFONTAINE
2, rue des Tilleuls
88600 FREMIFONTAINE



ARRETE N° 2025/16 PORTANT SUR LA CIRCULATION RUE DES TILLEULS

Le Maire de la Commune de Frémifontaine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212-1 et L2212-2,

Vu le Code de la Route, notamment les articles R408, R411-8, R411-25 et R225,

Considérant que le chantier de renouvellement de la conduite d'eau potable rue des Tilleuls occasionneront une gêne sur la voie publique obligeant à une mise en place d'une réglementation de la circulation,

ARRETE

ARTICLE 1 : Restriction de circulation Rue des Tilleuls à compter du lundi 25 août 2025 à 8 heures, et ce jusqu'à la fin des travaux avec la mise en place de la signalétique nécessaire, sauf pour ayants droits (habitants de la rue, SDIS, SICOVAD, Services de la poste et de portage de repas),

ARTICLE 2 : La signalétique sera mise en place par l'entreprise PEDUZZI VRD

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché à chaque extrémité de la section réglementée,

ARTICLE 4 : Les infractions aux dispositions ci-dessus seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur,

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à toutes fins utiles à :

La Sous-préfecture de Saint Dié des Vosges,
La Brigade de Gendarmerie de Bruyères,
La Direction Départementale du SDIS à Golbey,
La présente autorisation devra être présentée, sur demande, aux agents de l'autorité

Fait en mairie de FREMIFONTAINE, le 22/08/2025

Le Maire,

Guy DELAITE

